



SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 27 JUILLET 2007

La séance a lieu dans la salle des séances de la maison communale à Roeser. Elle débute à 8.30 heures et se termine à 9.30 heures. La séance est présidée par Monsieur Arthur Sinner.

Présences : Marcel Dondelinger, Suzette Dostert-Wagener, Pierrette Ferro-Ruckert, Nicole Frantz, Tom Jungen, Léonie Klein-Hoffmann, Edy Reding, Camille Schleck, Arthur Sinner.

Absence(s) : Renée Quintus-Schanen, Jean-Paul Reiter (excusés).

Remarque : Lorsque le vote n'est pas spécifié, la décision a été prise à l'unanimité des voix.

1. Organisation scolaire 2007/2008 - Nomination de personnel enseignant (3e liste)

A huis clos et par vote secret les personnes suivantes sont nommées :

- Simone Gredt (enseignement primaire)
- Jérôme Altmann (enseignement primaire)
- Sarah Zimmer (enseignement primaire)
- Yvonne Lux (enseignement primaire)
- Anne-Marie Deckenbrunnen (enseignement primaire)
- Claudine Hildgen (éducation préscolaire)
- Maggy Stoos (éducation préscolaire)
- Liliane Reuland (enseignement spécial)

2. Personnel enseignant - Nomination définitive de trois enseignantes

A huis clos et par vote secret le conseil confirme les nominations définitives de trois institutrices à l'enseignement primaire :

- Mélanie Buchette
- Fanni Müller
- Manon Schneider

3. Organisation scolaire 2006/2007 - Personnel remplaçant : confirmation de contrats de travail

Le conseil confirme les contrats de louage de service à durée déterminée pour chargés de cours dans l'enseignement primaire et l'éducation préscolaire pour la période du 3e trimestre 2006/2007.

4. Introduction d'une servitude d'interdiction de lotissement et de construction

Le conseil introduit une servitude d'interdiction de lotissement et de construction frappant parties des immeubles touchés par le projet d'aménagement en élaboration d'après les articles 20 et 21 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant

l'aménagement communal et le développement urbain.

La délibération a pour objectif d'anticiper les interdictions applicables au moment du vote provisoire du projet d'aménagement général par le conseil communal de manière à empêcher des constructions ou aménagements qui soient contraires aux nouvelles dispositions relatives à l'aménagement communal.

5. Autorisation d'ester en justice

Point reporté à une séance ultérieure.

6. Règlement sur l'allocation compensatoire pour taxes communales - Règlement nouveau

Le conseil approuve le nouveau règlement sur l'allocation compensatoire communale.

Introduite en 1992, l'ancien règlement devrait être réformé afin de tenir compte de la mutation sociale de composantes de la population communale et de l'évolution des prix immobiliers.

7. Modification du règlement général de la circulation

En complément à la délibération du 08/06/2007 l'article 4 « Circulation interdite dans les deux sens » du règlement communal du 8 février 1995 relatif à la réglementation de la circulation sur le territoire de la commune de Roeser est modifié comme suit :

- Peppange : chemin formant partie du Velo-Tour à partir de la route de liaison Peppange-Hellange